

**ARRÊTÉ n° 2024/377**  
**portant modification des horaires de l'école maternelle Filozof**

**Le Maire de Mulhouse**

VU l'article L.521-3 du code de l'éducation ;

VU l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté municipal n° 2020-824 du 04 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Chantal RISSER, Adjointe au Maire, en charge de l'éducation ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de la distance entre l'école élémentaire Kléber et l'école maternelle Filozof relevant du même secteur, et des horaires actuels de ces dernières, les parents d'une fratrie scolarisée dans ces deux écoles ne disposent pas d'un temps suffisant pour récupérer leurs enfants ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces circonstances locales, il convient de modifier les heures d'entrée et de sortie de l'école maternelle Filozof ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les heures d'entrée et de sortie de l'école maternelle Filozof sont modifiées comme suit :

Matin : De 08h45 à 11h45

Après-midi : De 13h30 à 16h30

**Article 2**

Le Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse et l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- au Sous-Préfet pour l'exercice du contrôle de légalité,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés

Le 29 février 2024

Pour le Maire  
L'Adjointe déléguée

  
Chantal RISSER

Copies à :

- Ecole maternelle Filozof
- Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin